

# ENQUÊTE PASS SANITAIRE EN BIBLIOTHÈQUE

Sondage réalisé entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021

## SYNTHÈSE

Nombre de réponses recueillies : 2 868.

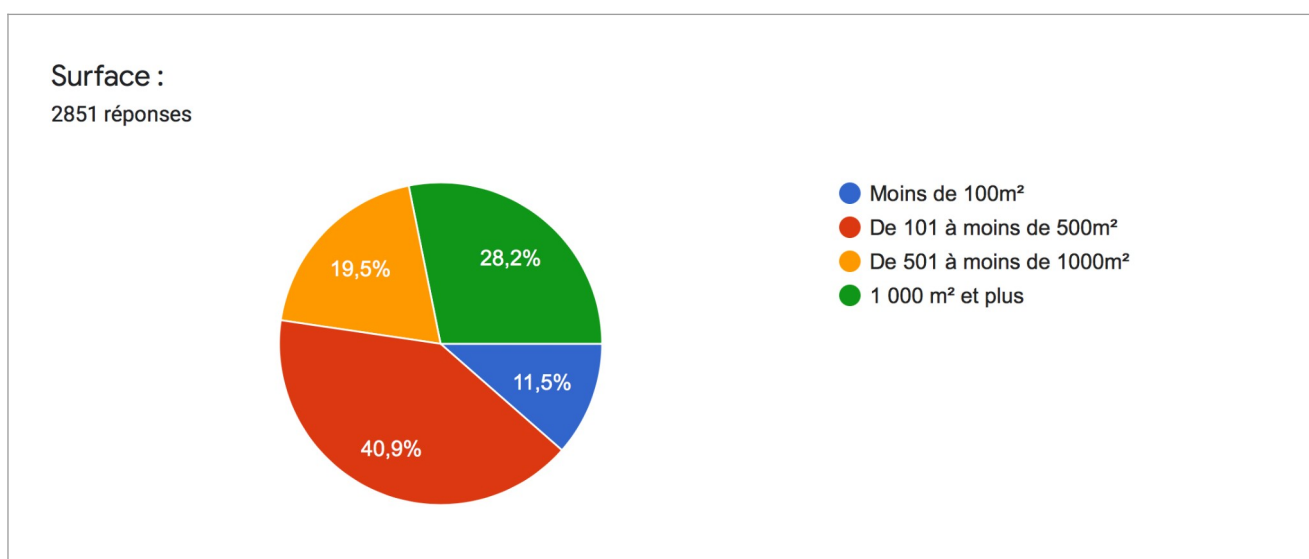
### Table des matières

1/ Les répondant·e·s.....	1
2/ La mise en place du pass.....	1
3/ Le pass et les publics.....	3
4/ Bilan.....	5

### 1/ Les répondant·e·s

Les collègues ayant répondu au sondage sont très majoritairement celles et ceux directement impactés par la mesure car en relation directe avec le public, soit 96% de collègues travaillant en bibliothèques municipales, avec une répartition équilibrée entre petites, moyennes et grandes structures.

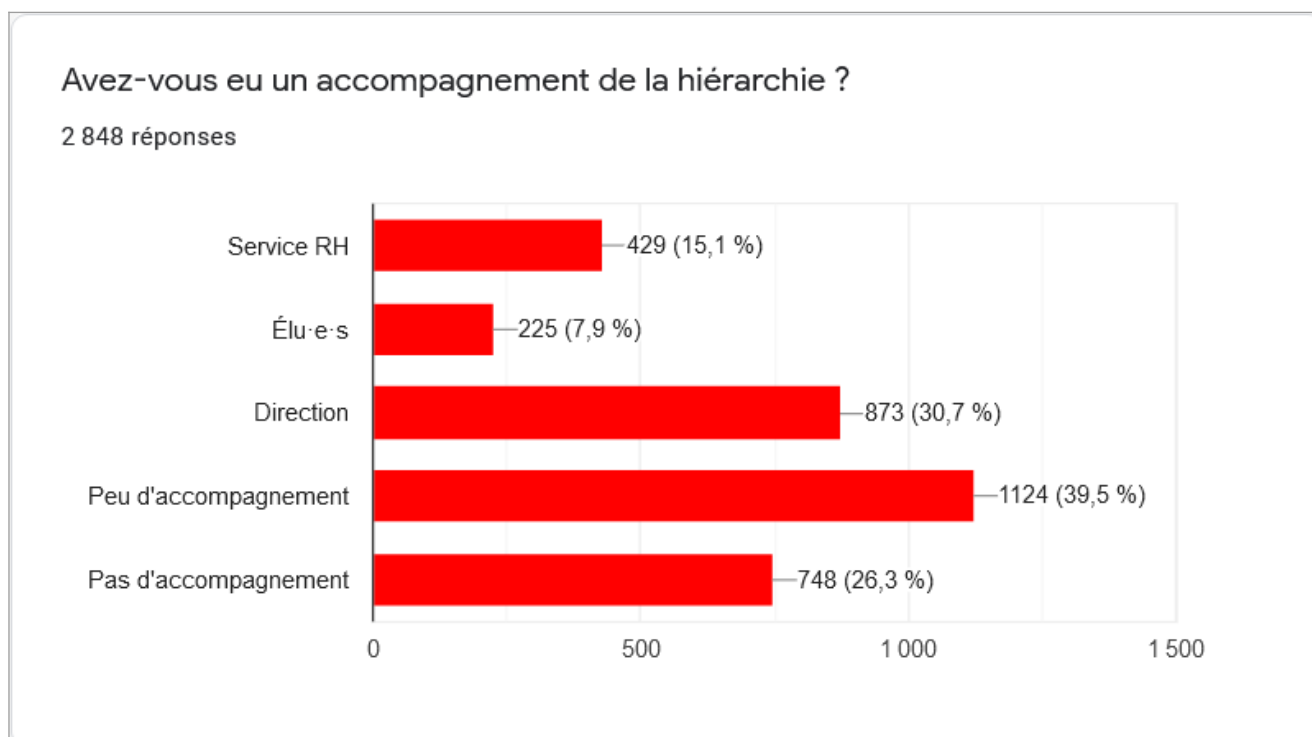
Plus de la moitié des répondants travaillent dans des équipes de moins de 10 personnes, et 40% sont en effectif réduit en raison d'absences liées au contexte sanitaire.



## 2/ La mise en place du pass

Première problématique exprimée à travers ce sondage, les difficultés liées aux moyens :

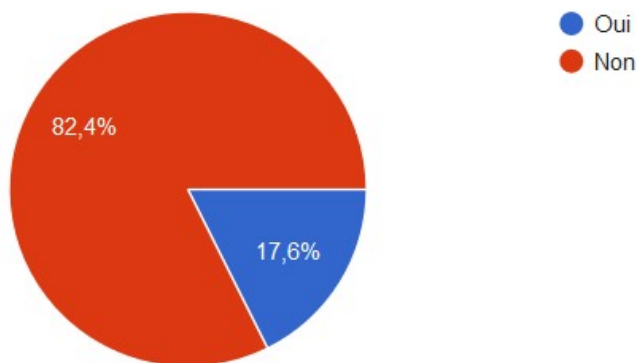
- Le contrôle du pass s'est ajouté aux tâches quotidiennes sans aucun moyen RH supplémentaire pour 90% des répondants, et 15% n'ont pas été dotés du matériel nécessaire.
- 65% des répondants expriment le manque d'accompagnement, de la hiérarchie ou des services RH. De même, moins de 15% évoquent un accompagnement des syndicats dans la mise en place du dispositif et des questions que celui-ci soulevait.



S'il n'y a pas d'opposition massive du personnel à présenter le pass à titre professionnel (17%), c'est bien le fait de devoir contrôler les usagers qui posent question, avec près de 40% des répondants qui expriment le refus de contrôle du pass de la part des collègues.

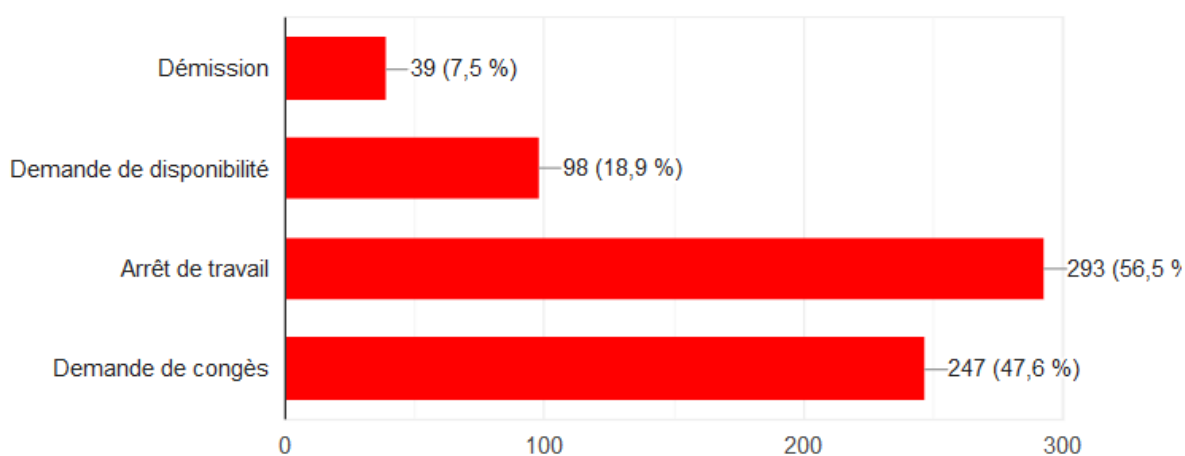
### Avez-vous eu des “retraits” de personnel ?

2 829 réponses



### Si oui, de quel type ?

519 réponses



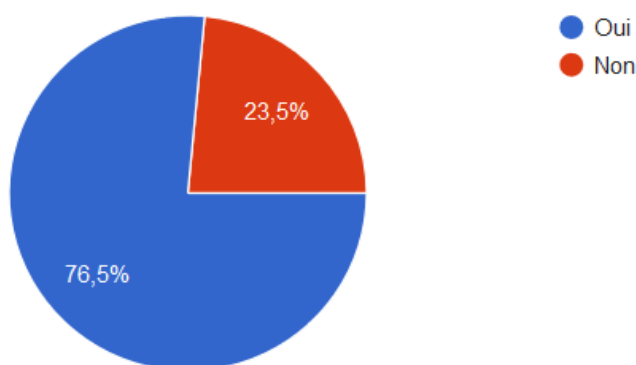
### 3/ Le pass et les publics

Plus de 60% des collègues ont rencontré des situations conflictuelles avec les usagers, qui ont, pour la même proportion, été remontées auprès de la hiérarchie.

Si la baisse de fréquentation est notable par rapport à septembre 2020 (76,5 %), elle est encore plus marquée par rapport à septembre 2019, de 10 à 30%, voire même de 30 à 50% inférieure.

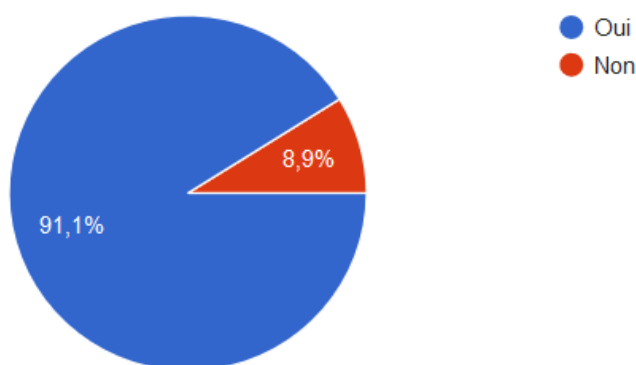
#### Constatez-vous une baisse de fréquentation par rapport à septembre 2020 ?

2 779 réponses



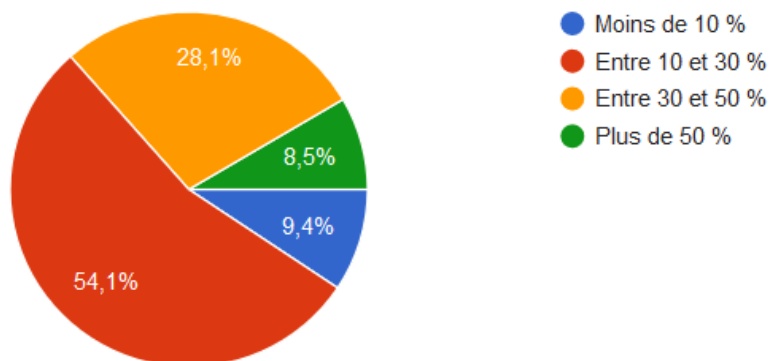
#### Constatez-vous une baisse de fréquentation par rapport à septembre 2019 ?

2 773 réponses



### Pouvez-vous la quantifier plus précisément ?

2 341 réponses

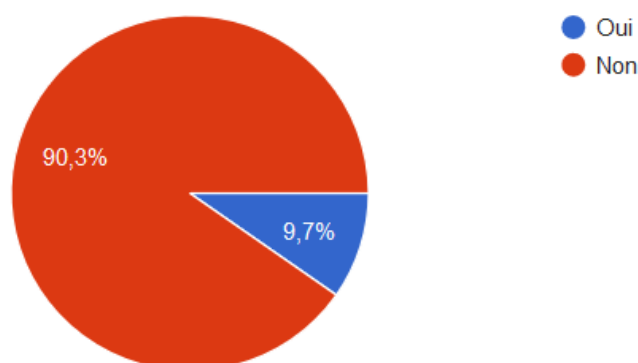


En réponse au pass sanitaire, près de la moitié des répondants ont mis en place des solutions alternatives, type « Click and collect » ou « bibliothèques hors les murs ». L'accompagnement des publics aux démarches liées au contexte sanitaire (prise de rendez-vous, téléchargement d'application et de documents...) ayant été par ailleurs rencontré / proposé par près de 40% des répondants.

Enfin, une très large majorité s'exprime contre le pass sanitaire en médiathèque (88%), se marquant encore davantage sur la question des 12-18 ans (90%).

### Êtes-vous favorable à l'extension du pass sanitaire au 12-18 ans qui se met en place à partir du 30 septembre 2021 ?

2 801 réponses



## 4/ Bilan

Ces résultats chiffrés, ainsi que les commentaires qui accompagnent les réponses, reflètent bien les questionnements et positionnements complexes posés par la question du pass sanitaire.

À travers les collègues qui se sont exprimés, on ne note pas une opposition de principe au pass sanitaire comme outil de lutte contre l'épidémie, ou même à la vaccination, mais bien un questionnement relatif à la notion de contrôle et de condition d'accès à un service public libre et gratuit (comme le programme la proposition de loi adoptée par les deux assemblées et en attente de promulgation).

Le contrôle de l'accès peut même être perçu comme contre-productif pour les médiathèques qui sont des lieux d'accès à l'information, d'accompagnement aux démarches et d'espace de soutien social et citoyen.

Il ne faut pas négliger, au-delà de ces questions que l'on pourrait qualifier d'éthique, les problématiques très concrètes et pratiques que le contrôle induit : sans renfort de personnel et avec des bibliothécaires déjà multi polyvalents entre accueil, animations et gestion des collections, des équipes réduites et des structures parfois uniquement gérées par du personnel bénévole, ce contrôle représente une tâche qui s'ajoute aux priorités diverses dans une journée d'ouverture.

L'incompréhension totale est par ailleurs clairement exprimée sur quelques paradoxes principaux :

### **Pourquoi les médiathèques sont-elles soumises au pass alors que :**

- Elles ont fait partie des premières structures à être autorisées à ouvrir en mai 2020, faisant preuve ainsi de leur capacité à respecter les gestes barrières, l'ensemble des mesures de protection, et réussissant à s'adapter rapidement et efficacement à chacune des étapes de ces 18 derniers mois.
- Elles étaient qualifiées d'essentielles au même titre que les librairies en novembre 2020.
- Elles connaissent une fréquentation moindre que les centres commerciaux pour lesquels le pass sanitaire a rapidement été levé.

### **La question de la différenciation des usages**

Dernier paradoxe soulevé : l'exemption de pass sanitaire pour certaines médiathèques dont on ne comprend pas la différence d'usages (BU, BS, BPI et BNF), ou encore les « motifs dérogatoires » pour usage de recherche.

### **La question de la diversité des équipements et des territoires**

Demander le pass de manière uniforme et indifférenciée pour toutes les médiathèques, alors que l'on parle d'équipement qui peuvent varier de moins de 100 m<sup>2</sup> à plus de 1000 m<sup>2</sup>, équivaudrait à considérer de la même manière centres commerciaux et petits commerces, ce qui n'a jamais été le cas depuis mai 2020.

Alors que la profession, comme les tutelles, valorisent et encouragent, depuis plusieurs années, le principe d'équipements mixtes, de troisième lieu et des médiathèques comme équipements de la vie sociale, ces paradoxes se traduisent par ailleurs de manière très pratique dans certains équipements : pass sanitaire obligatoire dans une médiathèque située dans un centre commercial pour lequel le pass ne l'est pas, médiathèque dans les mêmes locaux qu'une antenne de mission locale ou de service d'aide à l'emploi...